



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Participation du public – Synthèse des observations

Projet d'arrêté instituant une zone de protection de biotope dénommée « fond de la petite mer de Gâvres »

Soumis à participation du public du 17 août au 10 septembre 2018 sur le site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

1°) Nombre total d'observations reçues

Cette consultation constitue la deuxième consultation du public pour cet APB. En effet, une première consultation avait eu lieu du 2 au 22 novembre 2017 à la suite duquel l'arrêté initial a été modifié.

61 avis ont été émis sur le projet d'arrêté susvisé qui a été soumis à la participation du public du 17 août au 10 septembre 2018 sur le site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (<http://agriculture.gouv.fr/projet-darrete-instituant-une-zone-de-protection-de-biotope-denommee-fond-de-la-petite-mer-de-gavres>).

Parmi ces avis, deux associations ont formulé leurs points de vue. Ces associations sont les suivantes : Bretagne Vivant et les Amis de la réserve naturelle de Séné.

2°) Synthèse des observations émises

→61 contributions sont favorables ou doivent être lues comme réputées l'être, soit la totalité des contributions reçues.

2.a) 61 personnes ont argumenté leur ferme soutien à ce projet d'arrêté. Ces arguments s'articulent en deux points

- Le fond de petite mer de Gâvres est une zone de hot spot de biodiversité pour sa faune et sa flore, essentielle pour les étapes migratoires comme zone de repos et de nourriture des oiseaux migrateurs (ex : Bernache cravant). Cette zone est décrite comme un espace remarquable fragile ;

- Le dérangement des oiseaux migrateurs est dû à l'augmentation de la fréquentation de la zone par de nombreuses activités anthropiques. La pression humaine a augmenté avec de nouvelles activités : la pêche à pied, la chasse, les sports nautiques, l'équitation, les piétons et leurs animaux de compagnie etc. Ces activités se développent de manière anarchique et doivent être régulées. L'accès à la dune avec le stationnement des véhicules pose aussi problème. L'accroissement des conflits d'usage met en péril les fonctions écologiques de la zone. La fréquentation humaine impacte la



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

faune (dérangement de l'avifaune), la flore (piétinement de la dune) et la sécurité environnementale (fragilité du cordon dunaire malmené pourrait conduire à son érosion).

De plus, une personne note que cet arrêté est le fruit d'un long processus de concertation et que la prise de ce texte est très attendue.

2.b) Malgré 61 avis positifs, plusieurs demandes, regrets et critiques ont été exprimés

- Sur l'autorisation des chiens de chasse : **21** personnes ont exprimé leur incompréhension face à l'interdiction des chiens sauf pour les chiens de chasse. Il est demandé que l'interdiction soit étendue aux chiens en action de chasse.

- Sur le périmètre de l'arrêté : **8** personnes regrettent que les marais de Kersahu ne soient pas intégrés à l'arrêté de part la présence d'une espèce de passereau menacé d'extinction en Europe. Parmi ces 8 contributions, 2 estiment que l'arrêté devrait protéger l'ensemble de la petite mer de Gâvres.

- Sur les moyens d'information et de contrôle de cet arrêté : **2** personnes voudraient des moyens d'information et de sensibilisation plus importants pour que les restrictions soient connues de tous.

- Sur les permis de construire délivrés sur des espaces proches du périmètre de cet arrêté : **1** personne dénonce cette politique d'urbanisation sur la commune de Riantec.

Une contribution souhaite que l'itinéraire de vélo reste possible dans le marais du Dreff. Une personne souhaite que l'itinéraire des pétons soit bien étudié avec la DDTM.